

## Les langues officielles au Nouveau-Brunswick Les Acadiens sont fatigués d'attendre

Claire Lanteigne-Frigault

La culture des jeunes  
Numéro 36, automne 1985

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/43159ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (imprimé)  
1923-2381 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lanteigne-Frigault, C. (1985). Les langues officielles au Nouveau-Brunswick : les Acadiens sont fatigués d'attendre. *Liaison*, (36), 23–24.

## Les langues officielles au Nouveau-Brunswick : Les Acadiens sont fatigués d'attendre

par Claire Lanteigne-Frigault



(Photo : CLF, « L'Acadie Nouvelle »)

**Le Comité consultatif sur les langues officielles au Nouveau-Brunswick, lors de leur passage à Shippagan, au cours des audiences publiques. De gauche à droite : Duncan McCreachy, Margaret Larlee, Euclide Daigle, Irène Guérette, co-présidente; Lloyd Smith, co-président; Forbes Elliott et Nancy Juneau.**

En 1969 quand le gouvernement de Louis-J. Robichaud adopta la Loi sur les langues officielles, faisant de la province du Nouveau-Brunswick la seule province officiellement bilingue au pays, les Acadiens avaient eu une lueur d'espoir. Cette loi promettait l'égalité à cette population d'environ 235 000 Acadiens.

Cependant, seize ans après, lors des audiences publiques du Comité consultatif sur les langues officielles, les Acadiens attendent toujours. Lors de ces audiences au printemps dernier, leur message a été presque unanime : ils se sentent encore des citoyens de deuxième classe dans cette province dite officiellement bilingue. Ils ont démontré leur sous-représentativité dans la fonction publique et qu'il est difficile d'être servis dans leur langue dans les divers ministères provinciaux.

Les Acadiens étaient unanimes pour dire que ce gouvernement, qui se vante partout au Canada et ailleurs de son bilinguisme officiel, ne le prouve pas par ses actes. Il continue à les garder en dehors du pouvoir et ce sont encore des anglophones qui accèdent à des postes de décision.

Le Comité consultatif sur les langues

officielles a été établi il y a plus d'un an par le gouvernement de Richard Hatfield, au pouvoir depuis plus de 15 ans. Le gouvernement voulait connaître la réaction des citoyens sur une étude importante intitulée « Vers l'égalité des langues officielles », mieux connue sous le nom de Rapport Bastarache-Poirier.

Au lieu d'entreprendre tout de suite sa tournée d'audiences, le comité a dû effectuer une première tournée d'information et cette dernière fut des plus houleuses. Les anglophones réagirent vivement aux revendications faites dans ce rapport pour assurer l'égalité des deux langues officielles au Nouveau-Brunswick. Aux réunions de Moncton, Newcastle et Saint-Jean on a pu entendre des cris de « Parlez canadien » et « Retournez en France » adressés aux Acadiens et lors de l'une d'elles, des œufs furent lancés et une bagarre faillit éclater.

Les audiences officielles débutèrent donc à la mi-mars, suite à la démission du co-président anglophone qui fut remplacé.

Le comité avait fixé à deux semaines avant la tenue des audiences la réception des mémoires et les audiences suscitèrent moins d'excitation que la tournée d'information.

Cependant, on ne peut pas dire qu'elles ont suscité peu d'intérêt : on y a présenté un total de 307 mémoires dont 151 par des Acadiens francophones, 145 par des anglophones et 11 bilingues. Dans les treize municipalités où le comité s'est arrêté, on a pu entendre des expériences de Néo-brunswickois non satisfaits du bilinguisme officiel de cette province. Les francophones se considèrent toujours comme des citoyens de deuxième classe.

De leur côté, les anglophones croient que de grands progrès ont été accomplis au cours des seize dernières années, soit depuis que le principe a été reconnu officiellement. Ils se sont clairement montrés opposés à tout autre changement législatif qui pourrait être apporté à cette loi qu'ils jugent satisfaisante.

Une minorité d'anglophones, vivant principalement près de Saint-Jean, s'est dite opposée au bilinguisme officiel. Ils ont indiqué au comité que la Loi des langues officielles de 1969 doit être annulée et que l'anglais doit être la seule langue officielle du Nouveau-Brunswick et du Canada.

Le premier ministre Richard Hatfield avait commandé l'étude Bastarache-Poirier en 1980. Comme on le sait, il a tiré une grande partie de son pouvoir

politique au cours des dernières élections auprès des Acadiens et voulait mettre à jour la Loi sur les langues officielles.

Portant le nom de ses auteurs — Bernard Poirier, directeur du Bureau des langues officielles de la capitale et Michel Bastarache, un Acadien militant qui est maintenant professeur et doyen associé de la faculté de Droit de l'Université d'Ottawa — cette étude est sans aucun doute la plus exhaustive jamais effectuée à date sur la situation des Acadiens au Nouveau-Brunswick.

Comprenant 452 pages, on y retrouve un vue d'ensemble du bilinguisme atteint par la province depuis 1969 et comment les Acadiens sont servis par leur gouvernement. L'étude proposait 96 recommandations pour des changements législatifs.

Le rapport concluait que la situation ne s'est pas tellement améliorée pour les Acadiens depuis que la province est devenue officiellement bilingue en 1969. Tout en admettant que les services gouvernementaux sont disponibles plus facilement aux francophones dans leur langue, le rapport soulignait que toutes les améliorations avaient été le résultat de bonne chance, non de bonne planification, puisque le gouvernement n'avait aucune stratégie globale pour rendre la fonction publique bilingue.

Le rapport soulignait aussi que le bureau central de Fredericton constituait le problème majeur. Si les Acadiens composent 27 % de la fonction publique provinciale, ils ne détiennent que 14,3 % des postes dans la capitale provinciale.

Le rapport ajoutait également que le bilinguisme institutionnel était un échec au Nouveau-Brunswick et recommandait un système de dualité où tous les ministères et les agences gouvernementales auraient des sections francophones et anglophones.

Ces unités de travail serviraient les communautés linguistiques dans leur langue respective, mettant fin à des pertes de temps et des coûts de traduction inutiles et permettant aux francophones de travailler dans leur langue. Il était noté qu'un tel système pourrait être implanté dans une réorganisation générale et une restructuration de la fonction publique actuelle et n'occasionnerait aucune perte d'emplois. Cela signifierait cependant que plus d'Acadiens devraient être embauchés, spécialement dans les ministères où ils sont actuellement sous-représentés.

Dans leurs mémoires au Comité con-

sultatif, les Acadiens ont appuyé unanimement le rapport Bastarache-Poirier et ses recommandations au sujet de la dualité. Cependant les anglophones ont aussi unanimement dénoncé ce rapport et la dualité proposée, les estimant divisifs, onéreux et inutiles. Ils ont spécifié avec vigueur que tout le processus de révision a brisé l'harmonie qui existait entre les deux communautés linguistiques depuis plusieurs années et ils se sont dits particulièrement offensés par la suggestion du rapport qui stipulait que seuls les Acadiens de naissance auraient le droit de travailler dans les unités de travail au service des francophones.

### **... en des temps économiques moins durs, la controverse aurait été moins grande ...**

Les anglophones préfèrent viser l'institution du bilinguisme à long terme et ce par le système d'éducation dans lequel ils fondent beaucoup d'espoir. Dans plusieurs de leurs mémoires, ils ont demandé au gouvernement d'allouer plus d'argent pour des cours d'immersion en français. On a pu constater que les cours d'immersion sont très populaires parmi les conseils scolaires anglophones et les parents misent beaucoup sur le bilinguisme fonctionnel et non passif de leurs enfants.

À plusieurs reprises, ils ont demandé aux francophones de leur laisser tout le temps nécessaire pour atteindre ce bilinguisme et que, par la suite, on n'aurait plus besoin de la dualité. Du côté des francophones cependant, ce n'était pas le même son de cloche. Ils ne croient pas trop aux cours d'immersion en anglais et préfèrent avant tout que leurs enfants maîtrisent bien leur langue maternelle, ce qui est selon eux primordial et qu'ensuite ils pourront mieux apprendre une deuxième langue.

Les francophones ont beaucoup parlé des services qui font défaut au niveau du bilinguisme, dont les services de santé. Ils ont vivement déploré que les services tertiaires et spécialisés soient inexistantes dans les hôpitaux francophones tandis qu'on retrouve le même service doublé et même triplé dans des hôpitaux anglophones.

Le problème de l'assimilation, des coûts des livres scolaires francophones, des difficultés à recevoir des réponses en français du gouvernement ou des traductions sont d'autres points qui ont souvent été relevés dans leurs mémoires.

La question des emplois a été une préoccupation fondamentale dans ce débat sur les langues officielles. La fonction publique étant un employeur majeur, les anglophones pensent que tout changement qui vise à augmenter le nombre de postes bilingues ouvrirait les portes aux Acadiens et les laisserait sur le parvis. En général, les anglophones au Nouveau-Brunswick ne parlent par le français.

Plusieurs personnes ont même affirmé qu'en des temps économiques moins durs, la controverse entourant ce dossier aurait été moins grande.

Cependant les Acadiens sont fatigués d'attendre. Plusieurs ont mentionné qu'on pourrait porter plainte devant la Cour en vertu de la nouvelle Charte canadienne des droits et des libertés si le gouvernement n'agit pas immédiatement pour mettre sa loi à date. On a aussi parlé de la possibilité de fonder un nouveau Parti nationaliste avec l'idéologie adoptée lors de la Convention nationale des Acadiens d'Edmundston, soit l'établissement d'une province acadienne.

Au début de l'automne, le Comité consultatif devrait avoir presque complété son rapport final après avoir passé en revue et étudié une tonne de documents et d'information.

Cependant, le travail ne s'arrêtera pas avec la présentation du rapport final. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devra avoir la volonté d'agir et ne pourra certainement pas trouver d'autres raisons pour retarder aux francophones le droit d'être traités comme des citoyens à part entière dans cette province. Pour plusieurs Acadiens c'est une dernière chance qu'on lui donne et si des mesures concrètes ne sont pas mises en place, les Acadiens prendront en main leur propre destinée et ils ont démontré qu'ils ont toute la détermination qu'il faut.

CLAIRE LANTEIGNE-FRIGAULT est journaliste pour le quotidien francophone l'Acadie Nouvelle. Elle a suivi de près le dossier du Comité consultatif sur les langues officielles et a assisté à plus de la moitié des audiences publiques.